RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vitrolles
vivre ensemble

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION : POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2022-0375
Date : 16 septembre 2022

Mis en ligne le : 06 OCT. 2022

Objet : "Challenge Sénior FSCF"
Lieu : Parc du Griffon
Date : Samedi 15 octobre 2022
N° Acte : 6.1

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et suivants lui conférant des pouvoirs généraux en matière de police ;
Vu le code pénal ;
Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière ;
Vu l'arrêté municipal n° 03-363 du 30 octobre 2003 relatif à la règlementation sur le bruit ;
Vu l'arrêté municipal n° 14-216 du 19 septembre 2014 portant règlement général de police dans les parcs et jardins de la Ville de Vitrolles ;
Vu la demande de l'association Comité Régional FSCF PACA d'organiser un challenge Sénior FSCF aux lieu et date cités en objet ;
Considérant que l'occupation du domaine public est soumise à autorisation ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des dispositions de manière à maintenir le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques ;

ARRÊTE

Article 1
L'association Comité Régional FSCF PACA est autorisée à organiser un challenge Sénior FSCF dans le parc du Griffon (voir annexe) le samedi 15 octobre 2022, comme suit de :

- 9h à 12h30 : mise en place du matériel et du village sport santé selon le plan en annexe ;
- 13h30 à 17h : manifestation "Challenge Séniors" ;
- 17h à 18h30 : rangement et fin de la manifestation.

Le challenge est une manifestation sportive avec une marche d'orientation adaptée et ludique pour séniors, avec des défis séniors. Le challenge est organisé autour d'un village fédéral avec des stands d'animation et de prévention autour de la santé et du Développement Durable.

Article 2
L'association Comité Régional FSCF PACA devra se conformer à toutes prescriptions en matière de sécurité, tranquillité et salubrité publiques, notamment en ce qui concerne la propreté du parc du Griffon, à savoir le nettoyage des lieux à la fin de la manifestation.
L'association devra également se conformer à la réglementation relative aux bruits de voisinage ainsi qu'au règlement général de police dans les parcs et jardins de la Ville de Vitrolles.

Article 3
L'association Comité Régional FSCF PACA est tenue d'assurer ses activités dans le cadre de cette manifestation et s'engage à être à jour de sa police d'assurance et être en conformité avec la réglementation en vigueur concernant ses activités. En aucun cas la responsabilité de la municipalité ne pourra être engagée en cas d'incident lors de cette manifestation.
L'association demeure responsable des accidents ou incidents pouvant survenir lors du déroulement du rassemblement.

Article 4
La direction de la Voirie, Réseaux, Circulation est chargée d'afficher un exemplaire du présent arrêté sur le site, 7 jours minimum avant la manifestation.

Article 5
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 6
Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice Générale Adjointe Enfance, Sports et Culture,
- Monsieur le Directeur des Sports,
- Monsieur le Directeur de la Voirie Réseaux Circulation,
- Madame la Directrice Environnement et Aménagement du Paysage,
- Monsieur le Directeur de l'Exploitation et l'Entretien,
- Monsieur le Directeur de l'Animation et Evènementiel,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Vitrolles,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police Nationale.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

MAIRIE de VITROLLES
13127

ANNEXE

IMPLANTATION DU VILLAGE SPORT SANTE